



Notre réf.: 13638/2021/S/DPS/CAP

28 juin 2021

Objet: Atelier 2021 sur l'application du Protocole d'alerte commun (PAC),
13 et 14 octobre 2021

Suite à donner: Étudier la possibilité de participer à l'atelier

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, à sa soixante et unième session (Genève, 2009), le Conseil exécutif a prié les Membres, les conseils régionaux et le Secrétariat de ne ménager aucun effort pour assurer l'application de la norme que constitue le Protocole d'alerte commun (PAC) afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des systèmes d'alerte (voir le paragraphe 3.5.2.7 du rapport concerné). Le Conseil exécutif a réitéré cette demande lors de sa soixante-huitième session en adoptant la [décision 6 \(EC-68\)](#) – Mise en œuvre du Protocole d'alerte commun.

Le Protocole d'alerte commun permet de diffuser un message d'alerte de façon uniforme et simultanée depuis de nombreux systèmes d'alertes vers de nombreuses applications, telles que la télévision, la radio, les médias sociaux ainsi que les appareils mobiles et les appareils connectés. Il présente donc un grand avantage pour les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) qui l'adoptent, car il facilite la diffusion des alertes. Il s'agit également d'une composante importante du Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM, actuellement en cours de développement, qui vise à partager les alertes officielles des Membres de l'OMM dans le monde entier, y compris avec les organismes des Nations Unies qui interviennent en cas de catastrophes.

Par conséquent, les Membres de l'OMM sont encouragés à adopter le PAC depuis plusieurs années. Divers cours de formation et activités ont également été organisés au fil du temps, notamment un atelier annuel sur l'application du Protocole.

Cet atelier permet aux experts qui participent à l'élaboration de la norme correspondant au PAC et à ceux qui contribuent à son application d'échanger des informations en la matière. L'OMM co-organise et coparraine cet atelier avec quatre autres instances, à savoir l'Association internationale des gestionnaires de situations d'urgence (IAEM), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et OASIS, un organisme de normalisation. Cet atelier permettra ainsi aux responsables de la mise en œuvre et aux organismes auxquels ils sont rattachés d'étudier le meilleur moyen d'encourager l'adoption du Protocole et de partager leur expérience en la matière.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'atelier sera organisé sous forme de webinaire les 13 et 14 octobre 2021. Il se déroulera chaque jour de [13 heures à 17 h 15 CEST](#) (heure de Genève, Suisse). Vous trouverez plus de détails sur l'atelier dans [ce dépliant](#).

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

Nous vous invitons à désigner des membres de votre personnel pour participer à cet atelier. Ceux d'entre eux qui ont une expérience de la mise en œuvre du PAC ou des idées à partager sont priés d'écrire au Comité du programme (Eliot.J.Christian@gmail.com, avec copie à SMuchemi@wmo.int) en indiquant qu'ils souhaitent présenter l'un des exposés de 20 minutes. La liste des intervenants sera arrêtée le **1^{er} septembre 2021**.

Veuillez noter l'[invitation à participer](#). Les instructions relatives à la participation au webinaire seront envoyées aux participants inscrits par courrier électronique à Eliot.J.Christian@gmail.com.

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Elena Manaenkova
pour le Secrétaire général